

MANDAT

Administrateur/administratrice stagiaire

I. Renseignements généraux

Titre du poste : Analyste de programme (administrateur/administratrice stagiaire)

Secteur de l'affectation : Développement du secteur privé

Pays : Ghana

Lieu (ville) : Accra

Organisme : Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

II. Supervision

Superviseur : Analyste de programme/chef d'unité

Contenu et méthode de supervision :

La supervision vise à orienter l'administrateur/l'administratrice stagiaire dans l'exercice de ses fonctions. Elle a pour but d'assurer des résultats efficaces et de favoriser l'épanouissement professionnel grâce à la prestation d'une orientation et d'une rétroaction ainsi qu'à l'examen régulier du rendement. La superviseure donnera un encadrement à l'administrateur/administratrice stagiaire dans trois (3) principaux domaines :

- Analyse des politiques
- Perfectionnement professionnel
- Établissement de partenariats et travail d'équipe

III. Fonctions, responsabilités et résultats escomptés

Analyse des politiques et analyse sociale (20 %)

- Entreprendre l'examen statistique et technique des politiques, des stratégies et des programmes dans les secteurs clés afin de promouvoir le développement du secteur privé et la croissance économique favorable aux pauvres. (15 %)
- Acquérir une solide connaissance des questions pertinentes grâce aux réseaux du PNUD et l'appliquer dans l'exercice de ses fonctions. (5 %)

Établissement de programmes et de partenariats (80 %)

- Participer activement à la conceptualisation et à la mise en œuvre des interventions du PNUD, notamment au soutien consultatif stratégique et technique et à la mise en œuvre des projets visant à promouvoir le développement du secteur privé et une autonomisation des collectivités qui soit favorable aux pauvres au Ghana. (15 %)
- Participer au dialogue avec le gouvernement, les partenaires du développement, les organisations de la société civile et le secteur privé portant sur la réduction de la pauvreté pour déterminer leurs besoins et les interventions du PNUD qui s'avèreraient les plus utiles pour en tirer parti et favoriser l'atteinte des résultats de développement. (10 %)
- Établir des réseaux d'entraide et de solides relations de travail avec les homologues du gouvernement, les partenaires du développement, les organisations de la société civile et le secteur privé afin de les amener à collaborer aux initiatives de développement. (10 %)
- Partager les renseignements autorisés avec les unités de programme pertinentes, les agences sœurs et les partenaires du développement en général. (5 %)
- Envisager et établir un partenariat stratégique avec les responsables d'autres initiatives du PNUD et de l'ONU ayant une incidence sur le travail de l'unité. (10 %)
- Apprendre sur les activités, les connaissances et les pratiques exemplaires du PNUD en traitant directement avec l'administration centrale et d'autres bureaux et en participant à des réseaux électroniques, et appliquer les connaissances acquises dans l'exercice de ses fonctions liées au PNUD — Ghana. (5 %)
- Acquérir une connaissance solide des activités et des pratiques du PNUD en traitant avec l'administration centrale et d'autres bureaux à l'étranger et en participant aux réseaux électroniques

du PNUD, et appliquer les connaissances acquises dans l'exercice de ses fonctions. (5 %)

- Suivre l'évolution des politiques nationales au Ghana et appliquer ces connaissances dans l'exercice de ses fonctions. (10 %)
- Collaborer avec les collègues de l'unité et l'équipe des communications pour élaborer des documents qui illustrent et défendent les activités du PNUD. (10 %)

IV. Qualifications et expérience

Études :

Maîtrise en économie du développement, en études sur le développement ou dans une discipline connexe en sciences sociales.

Expérience professionnelle :

Posséder au moins deux ans d'expérience professionnelle pertinente dans les domaines de travail de l'unité (développement du secteur privé, expansion des entreprises, micro-financement, commerce et moyens d'existence durables); des antécédents en microéconomie et en développement au sein d'une organisation internationale, d'un gouvernement, d'une organisation non gouvernementale ou du secteur privé constituent un atout.

Compétences clés exigées pour l'affectation :

- Jeune personne professionnelle proactive ayant à cœur le développement.
- Capacité de travailler efficacement, de prendre l'initiative et de produire des résultats, même sous pression.
- Personne extrovertie possédant de solides habiletés de communication et apte à assurer la liaison au sein d'une organisation ainsi qu'à établir des partenariats avec des intervenants nationaux et internationaux.
- Habiletés d'analyse manifestes et excellentes aptitudes à rédiger.
- Connaissance des questions économiques dans le contexte d'un pays en développement et soif d'apprendre.
- Compétence significative en informatique.

V. Apprentissage attendu

Au terme de son affectation, l'administrateur/administratrice stagiaire aura acquis une expérience qui lui permettra de :

Comprendre à fond les questions entourant le développement humain et économique, la réduction de la pauvreté et la coopération internationale au sein d'un pays en développement comme le Ghana.

Traiter efficacement de ces questions et établir des partenariats stratégiques avec des intervenants nationaux et internationaux.

Recueillir proactivement des renseignements provenant de toutes les sources et les interpréter à des fins professionnelles utiles.

Comprendre les nombreuses dimensions de la conception et de la mise en œuvre d'interventions pour appuyer le processus national et renforcer les capacités dans le contexte d'une organisation de développement international.

Interagir efficacement comme membre d'une équipe dans un milieu multiculturel

Appliquer dès que possible l'expérience professionnelle acquise dans sa carrière professionnelle future.

VI. Renseignements de base

Le PNUD se livre activement au soutien des Objectifs de développement du millénaire (ODM) ainsi qu'à la Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté au Ghana et collabore étroitement avec le gouvernement, le secteur privé et les organisations de la société civile. Parmi ses priorités au Ghana figurent la promotion des ODM et la prestation de conseils stratégiques connexes. Le PNUD contribue également au renforcement de liens concrets entre les ODM et la Stratégie de réduction de la pauvreté au Ghana, l'un des pays visés par le Projet des villages du millénaire.

Le travail de l'unité responsable des moyens de subsistance durables et de la création d'emploi cadrent avec le mandat de réduction de la pauvreté du PNUD et visent à renforcer la capacité nationale propice à la croissance économique favorable aux pauvres au Ghana qui est dictée par le secteur privé, de même qu'à promouvoir le développement axé sur le facteur humain. La pratique actuelle consiste à renforcer la capacité de formuler et de mettre en œuvre une politique favorable aux pauvres en vue de créer un milieu propice à la croissance et au développement, de promouvoir la défense des droits et d'encourager le dialogue afin d'assurer la responsabilisation.

Les activités de l'unité découlent du Cadre stratégique des Nations Unies pour l'aide au développement, du Plan d'action du programme-pays et de la mission du PNUD de « réaliser les Objectifs de développement du millénaire et de réduire la pauvreté humaine » et contribuent à la réalisation de la plupart de ces objectifs au Ghana, en particulier les 1^{er}, 3^e et 8^e objectifs.

L'unité assure un soutien dans les domaines stratégiques suivants :

- Développement du secteur privé
- Expansion des micros, petites et moyennes entreprises
- Micro-financement
- Actualisation des ODM à l'échelle locale
- Responsabilité sociale d'entreprise
- Autonomisation et développement des collectivités axées sur le facteur humain
- Approches à forte densité de main d'œuvre en matière d'initiatives d'emploi et de génération de revenus axées particulièrement sur les jeunes
- Migration et développement

Structure de l'unité et des membres de son équipe :

- Analyste de programme/chef d'unité
- Administrateur ou administratrice stagiaire /agent ou agente de programme – Moyens de subsistance durables
- Agent ou agente de programme – Actualisation des ODM
- Adjoint ou adjointe au programme

L'analyste de programme/chef d'unité s'occupe des enjeux politiques au plan stratégique au sein de l'Unité et traite directement avec les échelons supérieurs du gouvernement, les organisations de la société civile et les partenaires du développement, gère les activités de programme quotidiennes de l'Unité et se consacre surtout aux programmes pour garantir leur mise en œuvre efficace.

Les agents de programme gèrent les activités de projet quotidiennes dans les domaines des moyens de subsistance durables et de l'actualisation des ODM.

L'adjoint ou adjointe au programme est chargé de toutes les activités de soutien administratif de l'Unité.

VII. Renseignements sur les conditions de vie au lieu d'affectation

Le Ghana s'étend sur une zone d'environ 238 538 kilomètres carrés (92 100 milles carrés). Accra est sa capitale (région métropolitaine dont la population estimative se chiffre à trois millions) à laquelle s'ajoutent d'autres villes – Kumasi (population estimative d'un million), Tema (population estimative de 500 000), Sekondi-Takoradi (population estimative de 370 000). Plaines, arbustaie, forêt tropicale humide et savane dominant le paysage et le climat est tropical.

Gouvernement

Type de gouvernement : Démocratie.

Organes du gouvernement : Autorité exécutive – Président élu au scrutin populaire pour un maximum de deux mandats de quatre ans; Conseil d'État, un organe consultatif nommé par le président et se composant de 25 membres, tel que prescrit par la Constitution. Organe législatif – Parlement monocaméral élu au scrutin populaire pour un mandat de quatre ans. Système judiciaire – Juges impartiaux de la Cour suprême nommés par le président avec l'approbation du Parlement.

Subdivisions : Dix régions.

Suffrage: Universel à 18 ans.

Économie

PIB (en 2005) : 9,4 milliards de dollars.

Taux de croissance du PIB en dollars constants (en 2005) : 4,3 %.

PIB par tête (en 2005) : 2 500 \$.

Taux d'inflation (prix à la consommation) (en 2005) : 15,1 %.

Ressources naturelles : or, bois d'œuvre, diamants, bauxite, manganèse, pêche.

Agriculture : produits – cacao, noix de coco, café, ananas, noix de cajou, poivre, autres cultures vivrières, caoutchouc. Sol – forestier et arable à 70 %.

Entreprises et industries : Types – exploitation minière, bois de sciage, industrie légère, pêche, aluminium, tourisme.

Commerce (en 2005) : Exportations – 2,9 milliards de dollars : cacao (818 millions de dollars), aluminium, or, bois d'œuvre, diamants, manganèse. Importations – 4,27 milliards de dollars : pétrole (563 millions de dollars), denrées alimentaires, matières premières à usage industriel, machines, matériel. Principaux partenaires commerciaux – Royaume-Uni, Allemagne, États-Unis, Nigéria, Togo, France, Pays-Bas et Espagne.

Exercice financier : Année civile.

Selon les normes ouest-africaines, le Ghana jouit d'une base de ressources diversifiée et riche. Avec une population de l'ordre de 22 millions (estimation de 2005), l'économie du pays repose principalement sur l'agriculture, la plupart de ses travailleurs se livrant à des activités agricoles. Les principales cultures commerciales sont le cacao et les produits dérivés du cacao, qui représentent généralement les deux tiers des recettes d'exportation, de même que les produits du bois d'œuvre, la noix de coco et d'autres produits de palmier, la noix de karité (qui produit une graisse alimentaire) et le café. Le Ghana a également établi un programme fructueux de produits agricoles non traditionnels aux fins d'exportation au nombre desquels on compte l'ananas, les noix de cajou et le poivre. Le manioc, l'igname, la banane plantain, le maïs, le riz, les arachides, le millet et le sorgho constituent les produits alimentaires de base. Le poisson, la volaille et la viande de boucherie sont également d'importants produits alimentaires de première nécessité.

Une ceinture forestière tropicale humide, entrecoupée par des collines de forêt dense et de nombreux ruisseaux et rivières, s'étend vers le Nord, le long de la frontière de la Côte d'Ivoire. Cette région produit la plus grande partie du cacao, des minerais et du bois d'œuvre du pays. Le climat est tropical. La ceinture côtière Est jouit d'un climat chaud et relativement sec; le climat au sud est chaud et humide et au nord, il est chaud et sec. On compte deux saisons des pluies distinctes au sud, soit de mai à juin et d'août à septembre; au nord, les saisons des pluies tendent à converger. En janvier et février, un vent sec, qu'on appelle l'harmattan, souffle du nord en direction de l'est. La zone côtière reçoit en moyenne 83 centimètres (33 pouces) de pluie par année.

Le lac Volta, le plus grand lac artificiel au monde, s'étend du barrage Akosombo au sud-est de Ghana jusqu'à la ville de Yapei, à 520 kilomètres (325 milles) au nord. Ce lac génère de l'électricité, permet le transport intérieur et peut s'avérer une ressource précieuse pour l'irrigation et la pisciculture.

L'autorité exécutive est établie par le Bureau du président et son Conseil d'État. Le président occupe les fonctions de chef d'État, chef de gouvernement et commandant en chef des forces armées. Il nomme également le vice-président. Selon la Constitution, plus de la moitié des ministres d'État nommés par le président doivent être choisis parmi les membres du Parlement.

Les fonctions législatives sont dévolues au Parlement, organe monocaméral se composant de 230 membres et d'un président. Pour qu'il devienne une loi, un projet de loi doit être approuvé par le président, qui dispose d'un droit de veto sur tous les projets de loi, hormis ceux qui sont votés en urgence. Les membres du Parlement sont élus au scrutin populaire par suffrage universel pour un mandat de quatre ans, sauf en temps de guerre, moment où le mandat peut être prolongé par tranches de 12 mois après la période de quatre ans.

La structure et le pouvoir du système judiciaire ne sont pas affiliés aux deux autres organes de gouvernement. La Cour suprême exerce un pouvoir étendu d'examen judiciaire. La Constitution l'autorise à statuer sur la constitutionnalité de toute loi ou mesure exécutive à la demande d'un citoyen ayant subi un préjudice. La hiérarchie des tribunaux est largement inspirée du système judiciaire britannique. Cette hiérarchie, qu'on appelle la Cour supérieure de la magistrature, se compose de la Cour suprême du Ghana, de la Cour d'appel, de la Haute Cour de justice, des tribunaux régionaux et des cours ou tribunaux inférieurs établis par le Parlement. Toutes les affaires civiles et criminelles relèvent de la compétence des tribunaux.